

— Melle Le Luyer ? appelle alors le juge.

Une autre Sœur se lève. C'est la fille d'un officier qui brisa son épée sous l'empire et que le gouvernement de la Défense nationale fit général. M. de Freycinet a écrit que le plan de *défense* conçu par le général Le Luyer aurait pu rétablir nos affaires. La fille du vieux patriote républicain n'est nullement découragée par les défaites de l'heure présente. Elle dirige l'orphelinat de Montmorency.

— Saviez-vous, interroge le juge, que l'autorisation prescrite par la loi n'avait pas été demandée pour votre congrégation ?

— Oui, monsieur.

— Et vous avez, quand même, continué de donner des soins aux petites orphelines ?

— Oui, monsieur.

— C'est un délit.

Melle Le Luyer se rassied en souriant.

— Melle Féval ? poursuit le juge.

C'est la fille du célèbre romancier breton. Elle a donc de qui tenir et pour la bonne humeur et pour la ténacité du caractère. Les luttes actuelles la trouvent aussi résolue que la fière et vaillante héroïne immortalisée par son père, Valentine de Rohan.

— Vous n'ignorez pas, mademoiselle, que votre congrégation n'était pas soumise à la loi ?

— Non, monsieur.

— Et, malgré cela, vous avez persisté à en faire partie et à donner vos soins aux malades pauvres ?

— Oui, monsieur.

— Vous êtes donc coupable d'un délit.

Melle Féval s'incline sous la formule.

Et le défilé de questions continue, et les conclusions se répètent monotones et douloureuses comme le glas de la liberté : " C'est un délit, c'est un délit ! "

Ainsi parle et procède aujourd'hui la justice française. Pendant ce temps, au nom de cette même loi qui jette à la rue de petites orphelines, qui arrache au chevet de pauvres vieillards des gardes-malades dévouées, qui frappe d'une amende le sacrifice volontaire de la fortune, de la jeunesse et de la vie mondaine, accompli pour l'amour du Christ en faveur des plus humbles et des plus délaissés des malheureux, M. Combes proclame la liberté des tripots clandestins.

Et, tandis que la Chambre flétrit les calomnieux de M. Pelletan et de M. Edgar Combes, MM. les juges de Pontoise sont contraints, non sans regrets, j'imagine, de condamner celles de qui le commissaire de police a dit en plein tribunal : " Je n'en connais pas de plus désintéressées et de plus dévouées dans le service des pauvres. "

Mes bonnes Sœurs, la condamnation de Pontoise vous fait plus d'honneur qu'à d'autres les acclamations du Parlement.

ABBÉ GAYRAUD.